

# Master pro 2 Analyse économique et gouvernance des risques



ENVIRONNEMENT

Formation pluridisciplinaire ouverte à l'analyse économique du risque, de l'environnement et du développement durable, le Master professionnel 2 AEGR adopte une approche globale lui permettant de se distinguer des autres formations techniques sur le risque, novatrice de ce fait. Elle apporte une dimension supplémentaire dans la prise de décisions, en intégrant des considérations sur les coûts mais également la maîtrise et l'acceptabilité de ces risques, leur gouvernance.

## Le diplôme

Le Master professionnel 2 AEGR de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines est un diplôme national de niveau Bac+5. Préparé par la voie de l'apprentissage, il fait partie des formations dispensées au CFA d'Alembert, Centre de formation d'apprentis issu d'un partenariat entre l'UVSQ et la Chambre de commerce et d'industrie Versailles Val-d'Oise/Yvelines  
Il conduit également à l'obtention du certificat de formation professionnelle de la CCIV délivré conjointement avec l'entreprise d'accueil.

## Contacts

Samir Allal  
Responsable du Master  
samir.allal@uvsq.fr

Philippe Donie  
Responsable pédagogique du  
Master à l'INSTN  
philippe.donie@cea.fr

Philippe Vanlair  
Responsable pédagogique  
Tél. : 01 80 71 00 12  
pvanlair@versailles.cci.fr

Sophie Cicala-Schmitt  
Chargée des relations entreprises  
Tél. : 01 80 71 00 10  
scicala.schmitt@versailles.cci.fr

Christelle Jaouen  
Responsable administrative  
Tél. : 01 80 71 00 11  
cjaouen@versailles.cci.fr

**CFA d'Alembert**  
5-7, boulevard d'Alembert  
RDC – Aile B  
78280 Guyancourt

[www.cfa.uvsq.fr](http://www.cfa.uvsq.fr)

## Les objectifs de la formation

Former des spécialistes en économie du risque et du développement durable capables :

- d'appliquer l'ensemble des instruments de l'analyse et du calcul économique aux problèmes spécifiques de la gestion et de la maîtrise des risques environnementaux, technologiques et industriels.
- de réaliser des analyses économiques
- d'évaluer les politiques publiques de prévention et de gestion du risque
- de répondre à des besoins des entreprises, des administrations locales, nationales et internationales dans ce domaine

## Perspectives professionnelles

Une fois diplômés, les apprentis pourront exercer les métiers suivants :

- Chargé d'études de danger
- Conseil ou audit en gestion du risque
- Responsables des services « à risque » en milieu industriel
- Chargé de l'évaluation des risques
- Chargé de la gestion de l'environnement et des risques
- Chargé de mission énergie
- Chargé de projets maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables

- Responsable Veille prospective
- Responsable Etude et analyse du risque des entreprises dans les compagnies d'assurance

## Secteurs d'activité

- Entreprises et collectivités territoriales confrontées à des défaillances de fonctionnement des systèmes et des comportements humains générateurs de risques
- Cabinets d'audit
- Compagnies d'assurance
- Administrations et institutions internationales

## Rémunération et contrat de travail

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie

au CFA. Sous réserve de dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire dont le montant varie en fonction de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage. Cette rémunération est calculée sur un pourcentage du SMIC variable de 25% à 78%. Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat d'apprentissage. (source dictionnaire permanent social 2008).

Cette formation est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat de professionnalisation.

### Nos partenaires

Le CFA d'Alembert est en relation partenariale avec de grands groupes, des PME-PMI, TPE et cabinets d'architecte qui engagent nos apprentis. Ces entités participent également à la validation de certains modules de nos cycles de formations.

### Déroulement de la formation

La formation se déroule sur 1 an à raison de 600 heures de cours sur le mode de l'alternance :

- 1 semaine au CFA / 2 semaines en entreprise

### Conditions légales

- Etre âgé de moins de 26 ans dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Pas de limite d'âge pour le contrat de professionnalisation et autres actions de professionnalisation
- Conclure un contrat de formation par alternance avec un employeur agréé ou habilité
- Détenir un permis de travail pour les candidats étrangers

### Modalités d'inscription

La sélection des candidats s'effectue sur dossier et entretien de motivation

### Pré-requis

Titulaires d'une 1<sup>ère</sup> année de Master (M1) scientifique, économique, de gestion ou diplômés des grandes écoles

### Programme de la formation

#### Enseignements professionnels

- Anglais
- Economie du changement climatique et risques énergétiques
- Analyse économique et maîtrise des risques et prévention des accidents
- Economie du risque et de l'assurance
- Analyse économique et gestion du risque radiologique
- Analyse économique et gestion des risques urbains
- Qualité – Sécurité – Environnement

- Cycle de conférences « Analyse économique et gouvernance des risques »
- Modélisation, gestion de projet et prise de décision
- Gestion du risque industriel et droit de l'environnement
- Politiques environnementales comparées et développement durable
- Ateliers risques

#### Valorisation de l'apprentissage en entreprise

- Missions d'apprentissage
- Méthodologie
- Accompagnement de la professionnalisation
- Valorisation de l'expérience
- Guidance mémoire et soutenance

### Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

Les apprentis exercent des activités où ils sont amenés à la fois à conjuguer les rôles de concepteurs, décideurs, évaluateurs et organisateurs. Ils sont affectés aux postes suivants :

- Chargé d'études de danger
- Conseil ou audit en gestion du risque
- Responsables des services « à risque » en milieu industriel
- Chargé de l'évaluation des risques
- Chargé de la gestion de l'environnement et des risques
- Chargé de mission énergie
- Chargé de projets maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables
- Veille prospective
- Etude et analyse du risque des entreprises dans les compagnies d'assurance

### Poursuite d'études envisageable

Eventuellement doctorat

Retrouvez les écoles  
du groupe CCIV  
[www.ecoles.versailles.cci.fr](http://www.ecoles.versailles.cci.fr)